

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROHON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIN D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq piastres,  
par la poste, payables  
d'avance.

VOL. 1.

MONTRÉAL, 26 MARS 1841.

No. 10.

## LE TRÈS-HONORABLE EDMOND BURKE ET LA RELIGION CATHOLIQUE ROMAINE.

PRÉCIS D'UNE CONVERSATION INTÉRESSANTE ENTRE LUI ET LE  
TRÈS-RÉVÉREND DOCTEUR GIBSON, VICAIRE APOSTOLIQUE  
DU DISTRICT DE LONDRES.

*(Extrait du Répertoire Religieux publié à Cork, en 1814.)*

Edmond Burke était fils d'un avocat distingué de Dublin. Il termina ses études chez les Jésuites de St. Omer, ce qui, ainsi que son mariage avec une catholique, donna lieu de croire qu'il était catholique.

Il s'en trouve peu parmi les fils de l'Irlande dont elle doive tirer plus de vanité que de l'honorable Edm. Burke. Percant le nuage obscur qui couvrait l'Irlande, son génie transcendant parut destiné à fixer seul l'attention de ses contemporains et à défendre son pays contre les insultes et les fausses représentations de ses ennemis. Sa mémoire était vaste et toujours correcte, et son ambition de savoir insatiable et infatigable. Quant son éloquence magique, il n'est guère possible de la représenter : comme le Nil, parfois il était calme, majestueux, profond et solennel ; puis ardent, troublé et accablant. Les bornes posées par ses timides prédécesseurs tombèrent devant lui, et comme un torrent impétueux, il balayait, créait, fertilisait tout sur son passage.

Avec un pareil génie, et dans un siècle comme le nôtre, on ne peut supposer que son attention ne s'arrêtât quelque fois sur le sujet du culte religieux et sur les disparités qui existent, à cet égard, dans l'univers chrétien. Il cultiva l'amitié de plusieurs catholiques distingués, et vécut dans l'intimité et dans les termes d'une affection et

confiance réciproques avec le très-révérend Docteur Hussey, Evêque de Water-ford et le bien connu Père O'Leary.

Pour donner quelque chose de plus certain sur les sentimens religieux de Mr. Burke, nous rapporterons ici, mais d'une manière très-abrégée, une conversation qui eut lieu entre le ministre et l'Evêque catholique de Londres, étant un extrait d'une publication plus détaillée de l'Evêque Gibson lui-même, de la date de 1807.

“ Nous désirons naturellement, (dit l'Evêque.) connaître l'opinion des hommes éminens sur les sujets de grande importance. Parmi les grands caractères des tems modernes, il n'en est aucun qui fût plus généralement apprécié que l'honorable Edmond Burke. J'eus une fois un entretien long et intéressant avec lui sur le sujet de la religion, et j'ai cru qu'il était à-propos d'en donner les principales particularités, dans l'intérêt de l'amitié et de la religion. Ce fut à l'occasion des disputes qui s'élevèrent au sujet du serment demandé aux catholiques en 1790.

Mr. Burke ayant fixé d'avance le tems de notre entrevue, je me rendis à sa maison. Il m'informa, avec beaucoup de politesse, de la manière dont il pensait que je devais procéder pour la partie politique de l'affaire, laquelle, dit-il, il entendait probablement mieux que moi. Après avoir appris son sentiment sur la manière politique de procéder, je lui dis que je lui exposerais franchement nos difficultés et nos objections au serment proposé ; pourvu qu'il voulût bien me permettre préalablement d'exposer quelques-unes des raisons qui nous empêchaient de nous conformer à l'église établie. Il me répondit qu'il m'entendrait avec grand plaisir.

Alors je commençai par lui dire que d'après notre détermination avouée de refuser toutes les faveurs, qui nous étaient offertes, plutôt que de nous parjurer, et d'après la conduite récente du clergé français, il devait être convaincu que nous n'étions munis d'aucune dispense pour ne point remplir les promesses jurées. Il répondit, nous savons cela très-bien et nous vous en respectons davantage. Quant à nous, nos bouches sont *parées* de sermens.—Alors je lui dis, si nous étions seuls dans le monde, avec un égal jugement et une science égale, mais partagés d'opinion : vous, par exemple, comme protestant et moi comme catholique, il n'y aurait point de fin à notre controverse, puisqu'il n'y aurait ni juge, ni règle pour décider entre nous. Mais dans l'état de choses actuel, je puis en appeler au jugement des autres hommes, et dans ce cas, j'aurai une grande majorité de mon côté. Il y a, par exemple, plus d'hommes instruits et plus d'universités dans la France seule, que dans tous les domaines protestans pris ensemble, sans parler de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, etc. et sans mentionner les siècles passés, quand l'Angleterre, l'Ecosse et les autres nations qui sont aujourd'hui protestantes, professaient la reli-

gion catholique. Delà, s'il y a une chose qui soit bonne et juste dans l'opinion des autres, c'est la religion catholique, puisqu'elle a eu et a encore de beaucoup le plus grand nombre de soutiens et de protecteurs de tous les rangs, comme Evêques, Prêtres, Empereurs, Rois, Parlemens, etc. Il est donc certain que c'est là la seule vraie religion. Dieu ne pouvant révéler des vérités opposées, ou des contradictions.

Mais, ajoutai-je, j'agirai encore plus libéralement avec vous. Nous assemblerons tous les chrétiens de l'univers qui diffèrent d'opinion avec les catholiques. Rendez-vous à cette assemblée. Vous prendrez avec vous tous les protestans, j'irai seul sans un ami, sans un catholique. Nous proposerons à cette assemblée tout le différent qui existe entre les catholiques et les protestans, et sur toutes les questions controversées entr'eux je suis sûr d'une grande majorité, de mon côté. Par exemple : sur la transsubstantiation, le dogme qui vous répugne davantage, l'invocation des saints, la prière pour les morts, etc. j'aurai en ma faveur non-seulement les chrétiens Orientaux qui sont unis avec l'Eglise Catholique, mais encore tout ce qu'il y a de Grecs, de Russes, de Chrétiens Asiatiques et Africains qui sont séparés de nous. Vous avez raison, dit-il, excepté sur l'article de la suprématie du Pape. Je souris et répliquai que si nous ne différons pas sur quelque point de doctrine, alors nous n'aurions plus qu'une seule opinion et nous serions tous unis. Néanmoins, ajoutai-je, aucun de ceux qui refusa la suprématie du Pape, ne la refuse directement, mais seulement indirectement, sous le faux prétexte que le Pape est tombé dans l'erreur, ce qui, selon vous, n'a point eu lieu. Par exemple, si je demandais aux Grecs dans cette assemblée, comment ils en sont venus à rejeter la suprématie du Pape, quoiqu'autrefois ils l'admissent et l'eussent professée même dans le Concile Général de Florence, ils répondraient, parce que le pape est tombé dans l'erreur. Si je leur demandais ensuite quelle est cette erreur, ils répondraient, sans doute, que c'est la croyance que le St. Esprit procède du Père et du Fils. Mais vous répondriez aussitôt que ce n'est pas là une erreur, puisque c'est une doctrine admise par l'Eglise Protestante, dont le symbole, à cet égard, est le même que celui de l'Eglise Catholique. Je lui fis la même observation au sujet des Eutychiens et des autres dont la doctrine diffère de celle des Catholiques.

J'observai ensuite que toutes ces nations admettent que celui qu'on veut appeler un Prélat étranger peut être le chef de l'Eglise. Ainsi, jusqu'à ces derniers temps, le chef de l'Eglise Russe résidait à Constantinople sous les Turcs ; le chef des Nestoriens dispersés dans toute la Tartarie, réside à Bagdad, en Perse ; le chef des autres chrétiens Asiatiques réside à Jérusalem ; celui des Africains à Alexandrie, hors des territoires des chrétiens sur lesquels il préside.

*Aucun d'eux n'admet qu'un magistrat civil puisse être le chef de l'Église.* Je lui dis alors que je pouvais nommer un homme qu'eux tous, sans exception, reconnaissent avoir eu juridiction sur tous les chrétiens. Quel est celui-là, dit-il ? Je répondis, St. Jean l'Évangéliste qui vécut long-tems après les autres Apôtres et qui avait la mission d'instruire tous les hommes.

Quant à la clause du serment qui avance qu'aucun Prêlat étranger, ni aucune assemblée de Prélats n'a le droit d'intervenir soit directement soit indirectement dans le gouvernement ecclésiastique de ce royaume, j'observai qu'au lieu d'un roi, il pourrait y en avoir sept, comme ça autrefois été le cas, et en suivant la clause du serment, quelque soit l'erreur dans laquelle aucun d'eux pourrait tomber, personne sur la terre n'aurait le droit de les rappeler à l'ordre. Très-vrai, dit-il, quand même ils tomberaient dans le mahométisme. C'est un excellent argument contre les protestans.

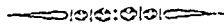
Pour revenir, lui dis-je, à cette assemblée, à ce grand Parlement de tous les chrétiens de l'univers dans lequel je n'ai pas un ami, et où vous avez tous les vôtres ; nonobstant ces avantages en votre faveur, cependant sur tous les points dans lesquels nous différons, ils sont de mon côté, et sur tous les points dans lesquels ils diffèrent avec moi, vous êtes de mon opinion ; de sorte que si tous les points controversés entre les catholiques et les protestans étaient laissés à la décision de la majorité des opinions de cette assemblée, comme il y aurait certainement une majorité en faveur de chaque article de notre croyance, et comme tous les catholiques sont unis dans la foi avec le successeur de St. Pierre, ils donneraient nécessairement gain de cause aux Catholiques Romains. Il n'y aurait pas d'autre religion dans le monde.

Mr. Burke écouta avec une grande attention et s'écria, quel étonnant argument ! Si, continuai-je, il n'est pas convaincant, il n'y a dans le monde ni bon sens, ni instruction, ni véritable savoir ; tout est ténèbres et obscurité et il y aurait folie à en appeler au jugement du genre humain, puisqu'en aucun cas, il est impossible de se procurer une plus grande évidence que dans la comparaison que je viens de faire. Mon honorable personnage s'arrêta un instant, comme frappé de mes dernières paroles et s'écria de nouveau : " Quel étonnant argument ! Puis il s'arrêta encore et dit : c'est un étonnant argument ; je le rapporterai à Fox." Il parut très-affecté et demeura en silence pendant quelque tems, puis il dit avec une apparente émotion : j'espère que je puis être sauvé d'une manière ou d'une autre parmi cette grande multitude de chrétiens." Il parut si frappé de cet argument et dans une telle émotion que je ne répliquai rien et l'abandonnai à ses propres pensées et à une vive sensibilité.

Il m'a paru évident que je l'avais convaincu que nous avions les

meilleures raisons possibles pour ne pas nous conformer à ce qu'on appelle l'*Eglise établie*."

L'Evêque de Londres, Gibson, aurait pu ajouter que ses argumens avaient non seulement convaincu, mais encore préparé le célèbre Edm. Burke à se convertir sur le lit de la mort et à rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique, malgré l'opposition de ses parens et de ses amis. Il avait, dans tous les tems, montré des dispositions favorables au catholicisme. Nous en trouvons une preuve dans les fréquentes attaques dirigées contre lui à cause de son attachement à la papauté, et dont il est fait mention dans un ouvrage intitulé : *Pursuits of literature*. C'est un fait certain, quoique peu connu du public, qu'Edm. Burke mourut catholique et que les secours spirituels lui furent administrés, dans sa dernière maladie, par son ami, le savant Docteur Hussey, Evêque de Waterford, qui se trouva à Londres à cette époque, c'est-à-dire, au mois de juillet 1797. Ces derniers renseignemens sont tirés d'un ouvrage publié, il y a peu d'années, sur le *London Orthodox journal*, sous le titre : *an ecclesiastical tour through Ireland*. Nous ne sachons pas que les dits renseignemens aient jamais été contredits ; c'est pourquoi on peut y ajouter foi pleine et entière.



## C O U R S

DE

## LITTÉRATURE SACRÉE OU BIBLIQUE.

—o—

## C H A P I T R E II.

## LÉGISLATION OU LIVRES LÉGAUX DE L'ANCIEN TESTAMENT.

*Le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.*

Le *Lévitique* est ainsi nommé parce qu'il contient spécialement les lois qui regardent les sacrifices et les devoirs des prêtres et des lévites.

Le *livre des Nombres*, ainsi nommé parce qu'il commence par le dénombrement du peuple et des lévites, renferme l'histoire de ce qui s'est passé pendant trente-neuf ans du voyage des Israélites dans le désert. On y trouve aussi des réglemens de police, des institutions religieuses et des lois criminelles.

Le *Deutéronome* est ainsi nommé de deux mots grecs qui signifient *seconde loi*, parce qu'il comprend l'abrégé des lois précédemment promulguées ; notamment au livre de l'Exode. Pour avoir une idée de cette législation admirable, il suffit de se rappeler le décalogue hébreu.

Voyez cet homme qui descend des hauteurs brûlantes du Sinaï ! ses mains soutiennent une table de pierre sur sa poitrine, son front

est orné de deux rayons de feu, son visage resplendit des gloires du Seigneur, la terreur de Jéhovah le précède : à l'horizon se déploie la chaîne du Liban avec ses éternelles neiges et ses cèdres fuyant dans le ciel : prosternée au pied de la montagne, la postérité de Jacob se voile dans la crainte de voir Dieu et de mourir. Cependant les tonnerres se taisent, et voici venir une voix.

Ecoute, ô toi Israël, moi Jéhovah, ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre de Misraïm, de la maison de servitude.

I. Tu n'auras point d'autres Dieux en ma présence.

2. Tu ne feras point d'idole, ni aucune image de tout ce qui est en haut dans le ciel, ni sur la terre au dessous, ni dans les eaux sous la terre. Tu ne les adoreras point, et tu ne les serviras point ; car moi, je suis Jéhovah, ton Dieu, le Dieu fort, le Dieu jaloux, poursuivant l'iniquité des pères, l'iniquité de ceux qui me haïssent, sur les fils de la troisième et de la quatrième génération, et je fais mille fois grâce à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

III. Tu ne prendras point le nom de Jéhovah, ton Dieu, en vain ; car il ne déclarera point innocent celui qui prendra son nom en vain.

IV. Souviens-toi du jour du sabbah pour le sanctifier ; car en six jours Jéhovah fit le ciel, la terre et la mer, et tout ce qui est en elle, et se reposa le septième : or Jéhovah le bénit et le sanctifia.

V. Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient longs sur la terre, et par delà la terre que Jéhovah, ton Dieu, t'a donnée.

VI. Tu ne tueras point.

VII. Tu ne seras point adultère.

VIII. Tu ne voleras point.

IX. Tu ne porteras point contre ton prochain un faux témoignage.

X. Tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à ton prochain.

Voilà les lois que l'Éternel a gravées, non seulement sur la pierre du Sinaï, mais encore dans le cœur de l'homme. On est frappé d'abord du caractère d'universalité qui distingue cette table divine de toutes les autres. C'est ici la loi de tous les peuples, de tous les climats, de tous les temps. Pythagore et Zoroastre s'adressent à des Grecs et à des Mèdes ; Jéhovah parle à tous les hommes ; on reconnaît ce Père tout-puissant qui veille sur la création, et qui laisse également tomber de sa main le grain de blé qui nourrit l'insecte et le soleil qui l'éclaire.

Rien n'est ensuite plus admirable, dans leur simplicité pleine de justice, que ces lois morales des Hébreux. Les païens ont recommandé d'honorer les auteurs de nos jours : Solon décerne la mort au mauvais fils. Que fait Dieu ? il promet la vie à la piété filiale. Ce commandement est pris à la source même de la nature. Dieu fait un précepte de l'amour filial, il n'en fait pas un de l'amour paternel ;

il savait que le fils, en qui viennent se réunir les souvenirs et les espérances du père, ne serait souvent que trop aimé de ce dernier ; mais au fils il commande d'aimer ; car il connaissait l'inconstance et l'orgueil de la jeunesse.

Enfin les législateurs antiques ont marqué dans leurs codes les époques des fêtes nationales ; mais le jour du repos d'Israël est le jour même du repos de Dieu. L'Hebreu, et son héritier le Gentil, dans les heures de son obscur travail, n'a rien moins devant les yeux que la création successive de l'univers. La Grèce, pourtant si poétique, n'a jamais songé à rapporter les soins du laboureur ou de l'artisan à ces fameux instants où Dieu créa sa lumière, traça la route au soleil, et anima le cœur de l'homme.



## MISSIONS CATHOLIQUES

### EN EUROPE.

Les Annales de la propagation de la foi nous fournissent des détails fort intéressants sur l'état des missions secourues par l'œuvre de la Propagande, établie à Lyon depuis 1822. Voici ce que nous lisons, quant à la partie de l'Europe, dans un des derniers cahiers de cette utile publication :

Les Missions d'Europe assistées par l'œuvre occupent la péninsule orientale et ses dépendances, c'est-à-dire, les îles Ioniennes, la Grèce, les trois principautés de Moldavie, de Valachie et de Servie, et la Turquie.

I. ILES IONIENNES.—Les sept îles qui furent longtemps les derniers boulevards de Venise, aux mers du Levant, forment aujourd'hui une république aristocratique sous le protectorat de l'Angleterre. La propagande protestante n'y est pas inactive ; et ses querelles avec le schisme grec ont eu assez de retentissement pour déterminer la destitution d'un patriarche. Sur un nombre total de 170,000 habitants se distingue une population catholique dont nous ignorons le chiffre exact, italienne d'origine ou d'émigration récente. Elle se partage entre l'*Archevêché de Corfou* et l'*Evêché de Zante*, où un zèle pieux travaille à relever les ruines du culte, et à grossir les rangs éclaircis du clergé.

II. ROYAUME DE GRÈCE.—Cette monarchie naissante compte 700,000 âmes dispersées sur le continent et dans l'archipel. Le continent est soumis à la juridiction spirituelle d'un délégué apostolique, reconnu par le décret royal du 27 mai 1839. Plusieurs sièges épiscopaux s'élèvent dans l'archipel. En-



tourés d'un peuple nombreux au temps de la puissance vénitienne, ils avaient perdu une partie de leur splendeur en retombant sous le joug musulman. La conquête russe, au temps de l'impératrice Catherine, ranima la jalousie grecque, et multiplia les séductions et les violences; les atrocités de la dernière guerre ont fait plus, le fer et le feu, la misère et la fuite ont changé en désert ces églises ailligées, heureuses encore d'avoir conservé leurs pasteurs, et avec eux l'espérance de leur régénération. Ici des renseignements plus complets nous permettent quelques détails.

1. *Délégation apostolique de la Grèce continentale.* Le titulaire actuel est Mgr. l'Evêque de Syra. Ses infatigables démarches ont régularisé l'administration religieuse du pays. Six Missionnaires desservent l'église d'Athènes, celles du Pirée, de Nauplie et de Patras, et les deux chapelles de Navarin et d'Argos. Deux aumôniers sont attachés au service de la cour et des troupes allemandes: l'un d'eux visite la colonie d'Héraclée. Le nombre des catholiques est de 12,000. Leur charité est la seule et insuffisante ressource qui doit pourvoir à l'entretien du culte, des prêtres et des écoles.

2. *Archevêché de Naxos.* Trois cents catholiques seulement y environnent encore de leurs respects le vénérable Archevêque qui ne les a point voulu quitter. Quelques chanoines le secondent. Les RR. PP. Jésuites ont à Naxos une résidence, et MM. les Lazaristes une école de garçons; celle des filles est tenue par les religieuses Ursulines. Ainsi la Foi ressaisira, par le bienfait de l'éducation, l'avenir qu'on pensait lui arracher. Paros, où quelques familles demeurent attachées à l'unité, fait partie de ce diocèse.

3. *Evêché de Syra.* Cette île, où la Foi s'est merveilleusement conservée à travers tous les orages et toutes les menaces, est, pour ainsi dire, le catéchuménat du Levant; on y recueille les renégats repentants et les Mahométans convertis des contrées environnantes. C'est aussi le foyer naturel du prosélytisme: un séminaire général pour la Grèce s'y est ouvert, où déjà onze clercs étudient.—29 prêtres indigènes, 3 PP. Jésuites, 1 religieux capucin, 7 églises, 30 chapelles, 4,000 catholiques. La multiplicité des sanctuaires tire son origine d'un usage oriental qui interdit de répéter le même jour, dans le même édifice, la célébration des saints Mystères.

4. *Evêché de Tine et Mycone.* 6,000 catholiques, 29 églises, 53 chapelles, 37 Prêtres, une résidence des RR. PP. Jésuites, un hospice des RR. PP. Franciscains réformés, un couvent d'Ursulines, un petit séminaire qui réunit quatorze élèves. L'Evêque est en même temps administrateur du diocèse d'Andros, à peu près anéanti au siècle passé.

5. *Evêché de Santorin.* Un Evêque aidé de quelques prêtres, une école tenue par MM. les Lazaristes, 600 catholiques.

On doit peut-être rattacher aux Missions de Grèce celle de la Canée dans l'île de Candie. Un petit nombre de religieux la composent. Quelques catholiques s'y trouvent mêlés à la population grecque, soumise maintenant au gouvernement du pacha d'Egypte.

III.—*Préfecture apostolique de Moldavie.* Mission des RR. PP. Mineurs conventuels. Le supérieur réside à Jassy ; il compte sous sa juridiction quinze paroisses, dont le territoire embrasse 130 villages, 73 églises ou chapelles, 55,000 catholiques sur une population de 450,000 âmes.

*Vicariat apostolique de Valachie.* Le titulaire est Mgr. l'Evêque de Nicopolis. Bukarest résidence principale. 4 églises, 10 Missionnaires, parmi lesquels 7 religieux franciscains, 9,000 catholiques sur 970,000 habitants.

*Archevêché de Scopia, vicariat apostolique de Servie.* 380,000 habitants, 7,000 catholiques, 6 paroisses ; point d'écoles, point d'églises publiques ; les fidèles, réduits au dernier degré de l'oppression et de la misère, se réunissent dans quelques chaumières pour assister au saint Sacrifice. (La Servie possède un autre évêché, celui de Belgrade sur les frontières de l'empire autrichien ; il n'est pas compris au nombre des Missions.)

IV. TURQUIE.—Les provinces occidentales de la Turquie d'Europe forment le territoire de sept circonscriptions épiscopales dont les noms suivent : 2 Archevêchés, celui d'Antivari, sur la côte d'Albanie et celui de Durazzo ; les 4 Evêchés de Scutari, de Pulati, d'Alessio et de Sappa ; enfin le Vicariat Apostolique de Bosnie qui est le plus florissant. Cette belle mission qui compte environ 130,000 catholiques, est administrée par les RR. Frères-Mineurs de l'Observance, au nombre de 144 prêtres. L'ordre y possède six résidences, et trois couvents considérables à chacun desquels sont attachés un noviciat et une école préparatoire. Le chiffre actuel des étudiants et des novices s'élève à 178, dont plusieurs sont entretenus à l'étranger par la munificence du clergé hongrois et de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Les provinces orientales de la Turquie se divisent en quatre juridictions ecclésiastiques : l'archevêché primatial des Arméniens unis, l'évêché de Nicopolis et les deux vicariats apostoliques de Philippopolis et de Constantinople. La juridiction attachée à ce dernier titre, qui est patriarcal, s'étend sur le rivage asiatique du Bosphore et sur les côtes méridionales de la mer Noire. Cependant parmi les fidèles qui la reconnaissent, le plus grand nombre appar-

tient à l'Europe ; Constantinople seule en compte 11,000, sans y comprendre les Arméniens. Les travaux du Vicaire apostolique y sont heureusement secondés par environ 40 prêtres, dont 28 religieux de divers ordres : Dominicains, Capucins, Mineurs réformés, Lazaristes. Ces derniers ont un collège avec 25 pensionnaires, et deux externats, où 80 jeunes gens reçoivent l'instruction. Les Sœurs de saint Vincent de Paul, au nombre de sept, soutiennent avec succès une école de filles fréquentée par plus de 200 enfants. Un bureau de charité pourvoit aux besoins des pauvres, et plusieurs hôpitaux sont exclusivement consacrés aux malades et aux pestiférés des nations franques. Au milieu de tant d'admirables institutions qui étonnent la capitale de l'islamisme et honorent à ses yeux les peuples chrétiens dont elles sont l'ouvrage, on regrette l'absence d'un séminaire qui assure la perpétuité du sacerdoce, et d'une imprimerie qui, en multipliant les bons livres dans les principales langues de l'Orient, neutralise les efforts des biblistes, et contribue à dissiper l'ignorance religieuse du peuple.—L'insuffisance des ressources pécuniaires n'a pas même permis d'assurer l'administration des sacrements sur plusieurs points éloignés du vicariat. Les seuls qui soient régulièrement desservis sont : Salonique, 3 prêtres (Lazaristes), 1 école ; Andrinople, 2 prêtres, 1 à Rodosto, 1 à Bonjouk-Déré.

Résumé général pour les Missions d'Europe :

S Arch. 12 év. 579 pr. 387,000 catholiques.

N. B. En dehors des Missions secourues par l'œuvre, l'Europe compte 14 vicariats apostoliques, environ 600 évêchés qui, ajoutés aux chiffres indiqués ci-dessus, donnent pour somme totale 634 titres épiscopaux et 122 millions de catholiques.



## LE PAPE GRÉGOIRE XVI.

Un journal anglais, le *Morning-Post*, fait le portrait suivant du Souverain-Pontife :

« On ne saurait donner trop de louange au Pape pour le goût et la magnificence dont il a fait preuve, en réunissant dans un vaste Muséum tous les débris de l'art et des antiquités étrusques trouvées dans ses états. Il a poursuivi et poursuit encore cette entreprise avec une infatigable ardeur, et si le nom de Grégoire XVI pouvait se confondre dans notre souvenir avec ceux des nombreux pontifes qui l'ont précédé dans la chaire papale, le nom de Grégoire, le magnifique sauveur des annales dispersées de l'ancien monde,

sera toujours en vénération pour ceux qui ont assez de goût ou d'instruction pour apprécier la haute importance et l'incalculable valeur de son ouvrage. Je désirerais seulement que le Pontife pût étendre sa protection jusqu'à ces tombeaux extraordinaires et intéressans, qui ont fourni tant de restes des anciens temps et d'objets précieux.

« Grégoire XVI est un admirateur enthousiaste de ce qu'il y a de curieux et de beau dans les arts antiques, et, versé profondément dans la science historique des âges passés, il est excellent juge des objets qui méritent ou non un achat dispendieux. Cet étonnant Muséum est un effort du bon goût de ce pontife luttant contre la pénurie de son trésor. Le manque d'argent, malgré la faiblesse de ses dépenses personnelles, l'a plus d'une fois détourné d'acquisitions que sans cela il eût été jaloux de faire. La formation et l'arrangement de ses Muséums, ( car il a tant agrandi et perfectionné le Musée égyptien qu'on peut dire qu'il l'a créé comme l'étrusque, ) sont le délassement de Grégoire XVI pendant les intervalles de ses travaux, et quoique certainement il ne soit pas négligent à présider les conseils de l'Eglise, j'ai entendu les gens attachés à sa personne dire qu'il s'arrache avec le plus grand regret à ses tiroirs et à ses bronzes et qu'il y revient toujours avec empressement.

« Comme on doit s'y attendre, pour tout ce qui est du goût particulier d'un souverain, la collection grégorienne est arrangée dans le plus bel ordre et le meilleur goût. Le mérite en appartient principalement au chevalier Visconti, directeur du Musée papal. C'était là une de nos promenades favorites à Rome, quoique nous n'ayons été tout-à-fait capables d'en jouir que vers la fin de notre séjour, car nous étions d'abord trop ignorans pour savoir quels étaient les objets les plus rares, les plus curieux et les plus dignes d'attention. »

## C O R R E S P O N D A N C E .

### DE L'OUBLI DES INJURES.

Le pardon des injures est un des plus sublimes préceptes de la morale évangélique. Ne conserver dans le cœur aucun ressentiment, aucun désir de vengeance, supporter avec patience les outrages qu'on nous fait et même rendre le bien pour le mal, telle est la loi que nous a imposée le divin législateur. St. Pierre dans l'évangile ayant demandé à J.-C. combien de fois il devait pardonner, J.-C. lui répondit : *qu'il fallait pardonner septante fois sept fois*, voulant lui faire entendre par ce nombre que le pardon ne pouvait

avoir de terme. En pardonnant, on n'éprouve pas seulement la satisfaction qui naît de l'observation d'un précepte, mais encore un calme intérieur et un bien-être, suites naturelles de la victoire remportée sur soi-même. L'antiquité même payenne, nous fournit en ce genre une infinité d'exemples fameux. Un jour le sage Socrate reçut un rude soufflet ; et il se contenta de dire ; "c'est fâcheux qu'on ne puisse prévoir les moments où l'on doit sortir couvert d'un casque ;" et comme on lui conseillait de faire punir cet insolent ; "eh quoi ! dit-il, si un âne me frappait du pied, voudrais-je le citer en justice ?" Ce qu'on rapporte de Caton l'ancien n'est pas moins remarquable. Accablé d'injures et chargé de toutes les invectives : "Mon ami, dit-il, la partie n'est pas égale ; vous êtes rompu aux sottises ; et moi je ne les connais point, car je n'en ai jamais proférés ; ainsi je vous cède la palme et je m'avoue vaincu." Que d'autres faits qu'on pourrait citer à l'appui, mais entre mille je ne rapporterai que le suivant ; c'est celui d'Octave-César Auguste, premier empereur romain. Cneïus Cornelius Cinna, fils d'une petite-fille du grand Pompée, fut convaincu d'une conspiration contre lui. L'empereur le fit venir dans son appartement, lui rappela ce qu'il avait fait pour lui, et après quelques reproches sur son ingratitude, il le pria d'être de ses amis et lui donna même le consulat qu'il exerça l'année suivante.

Si tous ces traits de l'histoire ont déjà leur beauté et prouvent que, même humainement parlant, l'oubli des injures doit être regardé comme une noble vertu ; combien plus ce devoir se grandit encore et devient saint, lorsqu'on le pratique avec l'humilité et le dévouement qu'inspire le christianisme ! Y a-t-il en effet sublimité pareille à celle de la prière du diacre Etienne disant au Seigneur, en présence de ceux qui le lapidaient : "Seigneur Jésus, ne leur imputez point ce péché ?" Il est vrai que pour être charitable jusqu'à ce point, il faut l'exemple et la grâce de celui qui, en mourant pour tous les hommes, disait spécialement à son Père pour ses bourreaux : "Mon père, mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font !"

La tendance à pardonner décèle la bonté du cœur et la générosité des sentimens. Pour étouffer son ressentiment, pour résister au penchant qui nous entraîne, il faut sacrifier en quelque sorte le sentiment à la vertu ; c'est ce qui fait l'héroïsme de l'oubli des offenses. Il est encore un motif qui doit écarter de nous toute pensée de vengeance, c'est son inutilité.

En effet que nous attaquions dans sa fortune, dans ses affections ou dans sa vie celui qui s'est permis contre nous une calomnie, quelque soit le succès de nos efforts, le préjudice que la calomnie a pu nous occasionner n'en subsistera pas moins, et il nous restera pour l'éternité le remords d'un crime inutile. C'est ainsi qu'une vieille femme, fâchée de se trouver laide, brisa son miroir ; quand la réflexion vint suspendre sa colère, elle remarqua les mille morceaux de son meuble semés sur le plancher ; elle rougit et se dit : " qu'ai-je gagné par mon emportement ? il n'a servi qu'à multiplier ma laideur et à me la représenter mille fois pour une."

La plus belle vengeance qu'on puisse tirer de ses ennemis, est de se conduire mieux que par le passé, d'opposer la douceur à la haine, la droiture à la perfidie et la patience à l'acharnement.

U. D. C.

---

### EXTRAITS DIVERS.

---

ROME.—On se rappelle l'incendie qui dévora l'admirable église de Saint-Paul à Rome. A la voix de Léon XII, les fidèles du monde chrétien se hâtèrent d'apporter leur offrande pour coopérer à la réédification de l'édifice. L'église fut relevée, et Grégoire XVI a pu dernièrement la rendre au culte. Tout n'est pourtant pas fini. Afin de pouvoir rendre au temple son antique splendeur, le Saint-Père, dans une lettre apostolique en forme de bref, adressée à tous les évêques, les engage à stimuler de nouveau la piété et les largesses des fidèles. Grégoire XVI parle à la fois au nom des arts, dont l'église de Saint-Paul était et doit rester un des plus glorieux monumens ; et au nom de l'apôtre, qui a tant fait pour répandre le christianisme dont nous avons hérité.

ESPAGNE.—Cabrera, ancien chef des Carlistes, est toujours aux îles d'Hyères. Quelques personnes qui l'ont visité rapportent qu'il ne leur a pas caché son espoir d'être libre bientôt et de rentrer en Espagne avec don Carlos ou l'un de ses enfans, d'accord avec les christines modérés et avec l'assentiment des puissances, si, comme cela n'était pas douteux à ses yeux, l'anarchie actuelle amenait la république et tous les désordres à sa suite. Quelle que soit à cet égard la réalité de ses espérances ou de ses illusions, il est impossible de ne pas craindre que la pauvre Espagne ne soit long-temps encore la proie de dissensions politiques de toute espèce.

SWISSE.—Quelques nouveaux renseignemens que nous empruntons à l'*Univers* nous expliquent ainsi les premières causes des troubles qui agitent plusieurs cantons de la Suisse.

“ Lors des bouleversemens de 1831, il fut stipulé dans la plupart des constitutions sorties des fabriques radicales que le peuple pourrait demander en 1840 le changement de la constitution jusque-là en vigueur. La plupart de ces constitutions étaient faites dans un esprit hostile au catholicisme ; aussi immédiatement après leur adoption, on vit paraître les fameux articles de Baden qui ne tendaient à rien moins qu'à un schisme ou à une église dite nationale.

La douleur des catholiques fut grande ; cependant ils furent résignés et n'eurent jamais recours à la violence. L'année 1840 fut saluée par les populations catholiques des cantons de Soleure et d'Argovie avec joie ; ils espérèrent qu'enfin on aurait égard à leurs justes griefs. Dans tout le canton de Soleure, on demanda le changement de la constitution. Le grand conseil accéda aux vœux du peuple souverain, mais ce fut pour le duper de nouveau.

La nouvelle constitution, fabriquée par les membres radicaux du grand conseil, ne contient pas une seule des garanties réclamées avec de si fortes instances par l'immense majorité du canton. Le grand conseil se permit de plus une illégalité flagrante en insérant une disposition qui est une preuve frappante de sa mauvaise foi : il décréta que l'ancienne constitution déjà rejetée par lui serait de nouveau en vigueur, si la nouvelle était rejetée par le peuple, et il ne fut permis à ce dernier d'écrire sur les bulletins que oui ou non. Le peuple se vit donc indignement joué ; il n'avait plus à choisir qu'entre deux constitutions également mauvaises, également attentatoires à la liberté de religion et aux droits les plus sacrés.

Dans cette cruelle alternative, plusieurs membres de la minorité du grand conseil, un grand nombre de citoyens qui, par leur fortune et leur noble caractère, jouissent de la plus haute considération, des communes entières s'apprêtèrent à signer une protestation énergique contre l'indigne duperie du grand conseil. Pour prévenir cette mesure toute légale, que fit le grand conseil ? Il eut recours au terrorisme : dans tout le canton et presque au même moment les citoyens les plus marquans furent emprisonnés ; la presse catholique fut réduite au silence ; le rédacteur de la sentinelle du Jura et tous ses collaborateurs furent privés de leur liberté.

Le canton d'Argovie, dont la population protestante dépasse de peu le nombre des catholiques, est actuellement en proie à la guerre civile. Les malheureux catholiques y sont réduits à un état d'ilotisme ; leurs curés sont nommés par un conseil où les protestans siègent en majorité ; presque tous les fonctionnaires sont protestans ; presque tous les juges sont protestans ; le siège du gouvernement est à Aarau, ville toute protestante. Les articles de la conférence de Baden, qui portent la plus grave atteinte à la liberté de conscience, ont, dans ce canton, force de loi ; en un mot, servitude complète pour la moitié du canton. La nouvelle constitution adoptée par les districts protestans fut rejetée unanimement dans les districts catholiques, et comme elle maintenait, ainsi que la précédente, l'esclavage de l'Eglise et le rejet de tous les griefs des catholiques, ces derniers osèrent envoyer des protestations au grand conseil. Les signataires de ces protestations furent traités en rebelles, des troupes furent envoyées pour opérer des arrestations en masse ; les meilleurs citoyens furent traînés en prison. Dans quelques localités, les femmes sonnèrent le tocsin et s'opposèrent à l'arrestation de leurs maris ; des rixes s'en suivirent, et enfin des combats. Que Dieu soit en aide aux pauvres catholiques ! Ils ont à combattre la ruse, la violence et la plus insigne mauvaise foi ! Humainement parlant, ils doivent succomber.

QUÉBEC.—On nous informe que les habitants de Beauport au nombre de près de 1200, (c'est-à-dire tous ceux qui sont de la tempérance dans cette paroisse) se sont assemblés et ont résolu unanimement de donner leur pratique à la première personne respectable tenant grocery au Palais et ouvrant sa maison aux membres des sociétés de tempérance qui vont sur les marchés, à condition qu'il n'y sera détaillé aucune boisson enivrante, et qu'on n'y recevra aucune personne ivre ou tenant des discours scandaleux, à condition aussi qu'on y trouvera toujours du Thé, du Café, du Chocolat, etc., de prêts, pour ceux qui voudraient y rentrer pour prendre quelque chose.

Mr. Verret ayant accepté les conditions que nous venons de mentionner, sa maison a été adoptée par les habitants de Beauport.

Il est certainement bien beau et bien sublime cet élan que donne la paroisse de Beauport dans la voie de la régénération morale, et bien méritoire et bien sublime aussi l'acte du ministre qui épure ainsi son troupeau, en lui arrachant le vice le plus meurtrier aux mœurs et à toute sensibilité religieuse et humaine.



Mr. Verret mérite certainement l'encouragement de tous les ecclésiastiques de la tempérance pour la facilité qu'il leur donne de pouvoir prendre des rafraichissements sans manquer à l'engagement solennel qu'ils ont pris de ne pas entrer dans les auberges. (Canadien.)

BULLETIN ÉLECTORAL.—Les élections se trouvent à peu près terminées dans cette partie de la Province ; on a à y déplorer la mort de 5 à 6 personnes. Les membres élus, (dont quelques-uns le sont sous protêt,) se rapportent comme suit :

M. Moffatt, }	Cité de Montréal.
M. Holmes, }	
M. le docteur McCulloch,	Terrebonne.
M. T. C. Aylwin,	Portneuf.
M. le docteur Noël,	Lotbinière.
M. Berthelot,	Kamouraska.
M. Ch. Tachereau,	Dorchester.
M. M. Borne,	Rimouski.
M. J. E. Turcotte,	S. Maurice.
M. Armstrong,	Berthier.
M. J. G. Barthe.	Yamaska.
M. A. Cuvillier,	Huntingdon.
M. A. Delisle,	Comté de Montréal.
M. Yule,	Chambly.
M. R. X. Watts,	Drummond.
M. J. Moore,	Comté de Sherbrooke.
M. E. Parent,	Saguenay.
M. P. H. Moore,	Missiskoui.
M. J. Neilson.	Comté de Québec.
M. J. A. Raymond,	Leinster.
M. N. A. Morin,	Nicolet.
M. F. A. Quesnel,	Montmorency.
M. Ed. Hale.	Sherbrooke (bourg).

Les retours pour la Cité de Québec et les Comtés de Bellechasse, Lac des Deux-Montagnes, Stanstead, Shefford, Bonaventure, et Gaspé n'ont point encore été publiés ici.

DÉPART DU GOUVERNEUR DU HAUT-CANADA.—Sir George Arthur, accompagné de M. Colville, A. D. C. est passé hier par notre ville se rendant à Québec, en route pour Halifax. S. E. doit s'embarquer sur le *Caledonia* qui fera voile pour l'Angleterre le 3 Avril.

☞ Une seconde communication sur la Retraite des Trois-Rivières, remplaçant la première qu'on avait contremandée, sera immédiatement publiée, (vu sa longueur, et son intérêt,) dans un cahier à part que nos abonnés recevront au prochain envoi. Nous en tirerons des exemplaires surnuméraires pour la satisfaction des personnes qui ne reçoivent point notre journal.